

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **9 NOVEMBRE 2009** de 20h00 à 22h30 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M ^{me} Claire L. Bérubé	M ^{me} Véronique Dionne
M. Berthier Thériault	M. Martin Gendron
M. Mario Lebel	M. Richard Lebel

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire M. André Roy. M. François Michaud, directeur général agit comme secrétaire de la séance. Il y a 39 présences.

1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

2. ASSERMENTATION DES PERSONNES ÉLUES LE 1^{ER} NOVEMBRE 2009;

Les candidats élus au suffrage universel ont prêté serment selon la procédure requise de la Loi sur les Élections et référendums (L.E.R.M.)

2009-262

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée par Martin Gendron d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 27, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

4. DISCOURS DE M. LE MAIRE

M. le maire a effectué le discours annuel tel que requis par le code municipal tout en faisant la correction à la quote-part versée à la MRC de Rivière-du-Loup et au député de Rivière-du-Loup/Les basques.

5. Période de questions sur le discours

Une période de question sur le discours de M. le maire a suivie.

2009-263

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 30 SEPTEMBRE 2009;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée par Mario Lebel d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 30 septembre 2009 tel qu'il est lu et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2009-264

7. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

8. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Président d'élection : Déclaration des candidatures aux élections 2009;
- ✓ Président d'élection : Assermentation des personnes élues, proclamation d'élection des sept candidats, avis public du résultat de l'élection 2009;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : Règlement de contrôle intérimaire 168-09 sur les sablières;
- ✓ FQM : document pour les élus municipaux;

- ✓ CCH : manuel de l'élu municipal;
- ✓ Municipalité : invitation pour la politique familiale 4 octobre 2009;
- ✓ André Fortin : rapport de l'entrée d'eau du Centre des Loisirs;
- ✓ Caureq : rapport d'interventions en incendie;
- ✓ CPTAQ : rapport d'activité 2008-2009;
- ✓ Élections Canada : contrat de location du gymnase;
- ✓ Gouv Québec : document sur la grippe A(H1N1);
- ✓ Gagnon & Rochette & Ass : offre de services pour ass générales;
- ✓ Colloque sur l'économie sociale;
- ✓ Min. de la Famille : 3^e édition du prix égalité;
- ✓ Avis public pour coordonnateur des loisirs et de la famille;
- ✓ ADMQ : mini-scribe;
- ✓ ADQ : pour souper bénéfice du 5 novembre 2009;
- ✓ Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent : pour féliciter les nouvelles femmes au sein du conseil municipal;
- ✓ OPHQ : Bulletin l'intégration;
- ✓ Boutique Fruits et passion : catalogue idées cadeaux 2009;
- ✓ Min des Finances : pour refinancement du prêt de la niveleuse en 2010;
- ✓ Mme Suzanne Michaud : remerciement pour prêt du gymnase;
- ✓ Syndicat de l'UPA de la Rivière Verte : remerciement pour commandite;
- ✓ Les Élités du Parc : remerciement pour concours de labour;
- ✓ Club Optimiste de Saint-Arsène : remerciement pour tournoi de balle;
- ✓ CSST : intervention des pompiers lors d'incendie, classification 2010;
- ✓ Tribunal administratif du Québec : dossier Marcelle Dumont;
- ✓ Rapport d'intervention pour le déneigement sur la route 291;
- ✓ Président d'élection : rapport sur les dépenses électorales 2009;
- ✓ Yannick Fortin : offre de service comme employé de déneigement;
- ✓ CPTAQ : Décision favorable du dossier Entreprises Claveau Ltée;
- ✓ Biologie Aménagement BSL : rapport d'analyse d'eau potable;
- ✓ Ferme Henrily Inc. : copie de son assurance responsabilité;
- ✓ Chantal Ouellet : compte-rendu du 22 septembre au 23 octobre 2009;
- ✓ Centre d'archives de Riv-du-Loup : invitation pour le 2 décembre 2009;
- ✓ Construction BML : rapport sur sablière du 1 juin au 30 septembre 2009;
- ✓ MRC : résolution pour inspection des sablières sur le territoire, livraison des cartes routières, modification du schéma d'aménagement pour Saint-Antonin et Rivière-du-Loup;
- ✓ CPTAQ : accuse réception de la déclaration de Marcelle Dumont;
- ✓ CRÉ : communiqué de presse pour internet haute vitesse;
- ✓ Caureq : contribution pour 2010;
- ✓ Corporation des loisirs : mandat du comité;
- ✓ MAMROT : proportion médiane du rôle 2010;
- ✓ Contrat de location de la municipalité avec (CFP-PA);
- ✓ Documents des candidats à l'élection 2009;
- ✓ Permis de construction et réparation émis : Gilbert Dumont, Hélène Dumont;
- ✓ Rapport consommation d'eau à 35 033 gallons moyens par jour;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux.

2009-265

9. COMPTES À PAYER;

Modifiée p. 2931

Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Claire L. Bérubé d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 124 069.05\$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourent des intérêts ou des pénalités.

Richard Lebel vote contre la proposition, Berthier Thériault, Martin Gendron et Mario Lebel votent pour.

Adopté UN VOTE CONTRE et 5 VOTES POUR.

2009-266

10. SIGNATURE DE CHÈQUES ET AUTRES PAR LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL;

Richard Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'autoriser le maire M. André Roy ainsi que le directeur général M. François Michaud à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène, tous les contrats, appels d'offres, entente et autres pour les bonnes fins de l'administration municipale. Les contrats de la Société de l'assurance Automobile du Québec (SAAQ) seront signés par l'un ou l'autre des signataires autorisés et ce, pour l'année 2009, à compter de maintenant jusqu'à l'adoption d'une résolution modifiant celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

11. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA PISTE DE SKI DE FOND (SAISON 2009-2010);

Le comité pour la piste de ski de fonds a déposé une demande de commandite pour l'année 2010. Le conseil s'entend pour reporter la décision de la demande après le dépôt des prévisions budgétaires 2010.

12. EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE;

La municipalité n'a reçu aucune offre pour l'entretien de la patinoire 2009-2010. Une demande afin de communiquer avec le responsable de l'an dernier ainsi que de remettre l'offre dans la circulaire municipale est formulée.

2009-267

13. ACHAT D'UN FAX POUR LE GARAGE MUNICIPAL;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault d'autoriser l'achat d'un télécopieur pour le garage municipal à un prix d'environ 100.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-268

14. PNEUS POUR LE CAMION DE SERVICE GMC 2005;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault de procéder à l'achat de 4 pneus d'hiver pour le camion GMC 2005 auprès de Service de Pneus de Rivière-du-Loup et ce, pour un prix d'environ 760.00\$ pour les quatre pneus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-269

15. TRANSPORT ADAPTÉ VAS-Y INC., POUR ADHÉSION 2010;

Richard Lebel propose et il est appuyé de Véronique Dionne de renouveler l'adhésion avec Transport Adapté Vas-Y Inc. pour l'année 2010, selon la tarification établie par l'organisme qui est estimée à 1 979.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-270

16. RÉCLAMATION TRAVAUX VOIRIE D'ÉTÉ 2009;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 10 000 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS, Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault et il est résolu et adopté que la municipalité de Saint-Arsène informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-271

17. SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PROJET UNISSONS;

RÈGLEMENT NUMÉRO 308

AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 135 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE AUTORISANT L'USAGE IC : INDUSTRIE EXTRACTIVE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AGRICOLE 26-A

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite apporter des modifications à son règlement numéro 135 intitulé Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil du 3 août 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Lebel, appuyé par Berthier Thériault, et résolu qu'un règlement modifiant le règlement numéro 135 portant le numéro 308 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 **But du règlement**

Le présent règlement a pour but de créer une nouvelle zone "A: agricole" à même une partie de la zone agricole 26-A afin de permettre de délimiter la partie du territoire autorisant l'usage industrie extractive Ic.

Article 2 **Création d'une nouvelle zone agricole 33-A à même une partie de la zone agricole 26-A**

Une nouvelle zone agricole 33-A est créée à même une partie de la zone agricole 26-A.

La nouvelle zone agricole zone 33-A est délimitée au sud-ouest par la ligne séparative des lots 422 et 423 prolongée jusqu'au chemin des Pionniers entre les lots 217 et 218, au nord-ouest par le chemin des Pionniers. Elle est délimitée au nord-est par la route Pelletier jusqu'à la limite municipale et au sud-est par la limite municipale.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement

Article 3 **Réglementation applicable dans la nouvelle zone agricole 33-A**

De nouvelles grilles des spécifications 7.1 et 7.2 sont créées pour la nouvelle zone 33-A. Cette nouvelle grille reconduit intégralement les spécifications applicables dans la zone avant sa modification, c'est-à-dire :

- Les spécifications des grilles 6.1 et 6.2 applicables dans la zone 26-A sont intégralement reconduites pour la nouvelle zone 33-A. L'usage Ic: Industrie extractive est ajouté comme usage permis.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 2 du présent règlement.

La réglementation de la zone 26-A continue de s'appliquer dans cette zone modifiée.

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 9^E JOUR DE NOVEMBRE 2009.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 12^E JOUR DE NOVEMBRE 2009.

ANDRÉ ROY
MAIRE

FRANÇOIS MICHAUD
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

18. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES (FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ);

Ce dossier est à l'étude, le temps de prendre connaissance du dossier, une copie du règlement sera remise aux conseillers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-272

19. SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PROJET UNISSONS;

Il est proposé par Martin Gendron appuyé par Mario Lebel que la municipalité accepte le projet Unissons pour vaincre l'intimidation et le harcèlement en milieu de travail. Il y

aura une communication avec la Sûreté du Québec afin d'obtenir les services du policier le soir afin que les élus en soient également informés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-273

20. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT AU 28 FÉVRIER 2010;

Il est proposé par Berthier Thériault appuyé par Véronique Dionne que M^{me} Claire L. Bérubé soit nommée maire-suppléant du 9 novembre 2009 au 28 février 2010. M^{me} Bérubé accepte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-274

21. REMPLACEMENT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC LORS D'IMPOSSIBILITÉ;

Richard Lebel propose et il est appuyé de Mario Lebel d'aviser la MRC de Rivière-du-Loup que lorsqu'il y aura une impossibilité de M. le maire André Roy d'assister à une réunion des maires, le conseil municipal de Saint-Arsène délègue le maire suppléant pour remplacer M. le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-275

22. REMERCIEMENT SERRES CHOUINARD POUR POLITIQUE FAMILIALE;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée par Véronique Dionne d'adresser une lettre de remerciement aux Serres Chouinard de Saint-Arsène pour le prêt des arbres en pots et arrangement floraux lors du lancement de la politique familiale le 4 octobre 2009 au gymnase communautaire de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-276

23. NOMINATION SUR COMITÉ RÉNOVATION DU CENTRE DES LOISIRS;

Il est proposé par Claire L. Bérubé appuyée par Richard Lebel de nommer Berthier Thériault et Mario Lebel au sein du comité chargé de monter le projet pour la rénovation du Centre des Loisirs de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-277

24. REMERCIEMENT AUX MAIRES ET AUX CONSEILLERS SORTANTS;

Il est proposé par Claire L. Bérubé appuyée par Martin Gendron de transmettre au maire, à la conseillère et aux conseillers sortants, une lettre de remerciement pour leur implication au sein du conseil municipal de Saint-Arsène durant leur mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2009-278

25. NOMINATION ADMINISTRATEUR OMH DE SAINT-ARSÈNE;

Il est proposé par Véronique Dionne appuyée par Berthier Thériault de nommer M^{me} Claire L. Bérubé au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Arsène pour un mandat de trois ans se terminant le 31 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

26. AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT;

Ce dossier sera analysé et révisé pour la prochaine séance.

27. AFFAIRES NOUVELLES :

2009-279

A.- CHEMIN DE LA COOPÉRATIVE;

Richard Lebel propose de rembourser Agriscar pour l'asphalte qu'ils ont fait installer et payer.

La proposition n'est pas appuyée et sera étudiée ultérieurement par l'ensemble du conseil.

2009-280

B.- COMITÉ DES LOISIRS:

Berthier Thériault propose et il est appuyé par Claire L. Bérubé de nommer M^{me} Véronique Dionne représentante du conseil pour siéger au sein de la Corporation de Loisirs de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-281

C.- COMITÉ POUR LA VOIRIE:

Mario Lebel proposition et il est appuyé de Véronique Dionne de nommer messieurs Martin Gendron et Berthier Thériault représentants du conseil pour le comité de la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

D.-LETTRE DE LES ENTREPRISES LAVOIE DION INC:

M. le maire a demandé au secrétaire de la séance de lire une lettre datée du 4 novembre 2009 provenant de «Les Entreprises Lavoie Dion Inc», en rapport avec la piste de ski de fonds de saint-Arsène. Avant de lire la lettre, le secrétaire a mentionné qu'il acceptait la demande de M. le maire, mais qu'il serait préférable à l'avenir de lire que la correspondance du mois précédent puisque ce sont les affaires du mois précédents qui doivent être traités lors de la séance. Aucun commentaire de fait suite à la lecture.

2009-282

E.-RÉUNION D'INFORMATIONS LE 21 NOVEMBRE 2009 À N-D-DU-PORTAGE:

Il a été unanimement résolu d'autoriser les dépenses des élus pour la rencontre du 21 novembre 2009.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal. Différents sujets sont abordés.

2009-283

29. LEVÉE DE LA SÉANCE:

A 22 h 30 comme la matière à discuter est épuisée, Berthier Thériault propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

François Michaud, *directeur général*
Et secrétaire trésorier

Gaétan Michaud, *maire*

2009-265

9. COMPTES À PAYER:

Modifiée

Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Claire L. Bérubé d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 124 069.05\$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourent des intérêts ou des pénalités.

Richard Lebel vote contre la proposition, Berthier Thériault, Martin Gendron et Mario Lebel votent pour.

M. Richard Lebel vote contre la résolution parce qu'il y a une facture de Tremblay Bois Migneault et qu'il est contre le dossier d'expropriation.

Adopté UN VOTE CONTRE et 5 VOTES POUR.

